

Dans une **Monarchie héréditaire**, le choix humain sur la magistrature suprême de l'Etat, n'a pas sa part, par la simple force des choses, ni celui des princes ni celui de l'électorat :

le roi, devenu roi par l'événement le plus triste d'une vie

, c'est-à-dire la mort d'un homme qui, le plus souvent, est celui qui lui a donné la vie,

ce nouveau roi est libre des programmes, des querelles partisans, des manœuvres politiciennes

: il ne doit rien au jeu politique usuel, c'est par sa naissance et le mode de désignation le plus naturel qui soit qu'il est souverain. Cela lui procure une liberté certaine,

statutaire

, qui lui confère aussi une autorité qui n'est pas que personnelle (même si son charisme propre peut avoir une incidence non négligeable sur le paysage politique, sur la conduite de l'Etat et sa perception dans le pays), mais reflète celle de ses prédécesseurs, la poursuit et s'en nourrit elle-même. De plus, ce mode de désignation assure au monarque une position politique qui n'est pas une posture mais un cadre institutionnel «

au-delà du paysage électoral

» et politique ordinaire, sans pour autant méconnaître ni le paysage ni le calendrier politiques de son pays et de son époque.

L'unité par le Roi.

Écrit par Jean-Philippe
Vendredi, 21 Août 2009 00:00

